

**INSCRIPTION ADMINISTRATIVE en Master à l'INSPE**  
**P J à envoyer par correspondance – Année 2022**

- 1 - Fiche d'inscription administrative dûment complétée et signée
- 2 - Photo d'identité au format carte d'identité ou passeport
- 3 - Copie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité
- 4 - L'attestation CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus) à obtenir sur le portail <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>
- 5 - L'attestation de responsabilité civile valable pour l'année universitaire ou portant la mention par tacite reconduction
- 6 - Titre ou diplôme requis pour l'entrée en Master MEEF ou relevé de notes avec résultat ADM de L3 ou de M1 ou Equivalence ENIC NARIC (si diplôme obtenu hors de France)
- 7 - Notification d'admission à l'INSPE au titre de 2022 (si changement de parcours à la rentrée le signaler au secrétariat pédagogique et remettre avec la fiche IP la notification d'admission qui correspond)
- 8 - Si concerné.e :
  - Notification de décision autorisant l'inscription après la césure de 2021 2022
  - Notification de décision autorisant la césure en 2022 2023
  - Notification conditionnelle de bourse 2022 2023
  - Document de la commission « Sport Haut Niveau »
  - Justificatif d'inscription 2022 2023 autre établissement de l'Université Fédérale de Toulouse
- 9 - Si carte MUT déjà délivrée antérieurement, joindre la photocopie

Le dossier complété et signé avec les P J doit être envoyé à l'INSPE - Service de la scolarité  
Site de Toulouse St-Agne - 56, avenue de l'URSS - BP 64006 - 31078 - TOULOUSE CEDEX 4  
**Au plus tard le 20 octobre 2022**

Après le contrôle de votre dossier :

- Les droits d'inscription seront calculés et le montant vous sera communiqué ainsi que la modalité (CB sur place ou envoi d'un Chèque bancaire ou postal)
- Si carte MUT toujours valide, la vignette 2022 2023 à coller sur la carte actualisée vous sera remise après la rentrée
- Si carte MUT non valide, la nouvelle carte vous sera remise après la rentrée
- Si carte MUT perdue, suivre la procédure sur le site de l'INSPE : <https://inspe.univ-toulouse.fr/accueil/navigation/scolarite/carte-etudiant/>

Pour toute information relative à la procédure d'inscription : [inspe.scolarite@univ-tlse2.fr](mailto:inspe.scolarite@univ-tlse2.fr).

**TRES IMPORTANT** : La carte MUT permet l'accès à la restauration, à la médiathèque. L'accès à l'ENT est activé le lendemain de l'inscription administrative et après avoir activé votre compte ENT <https://www.univ-tlse2.fr/se-connecter-a-l-environnement-numerique-de-travail-ent--259079.kjsp>